

## Covid-19

# Le télétravail, sujet de tension dans les entreprises

La mesure devrait être privilégiée pour limiter les contaminations. Mais sa mise en place est parfois entravée.

Marc Bretton

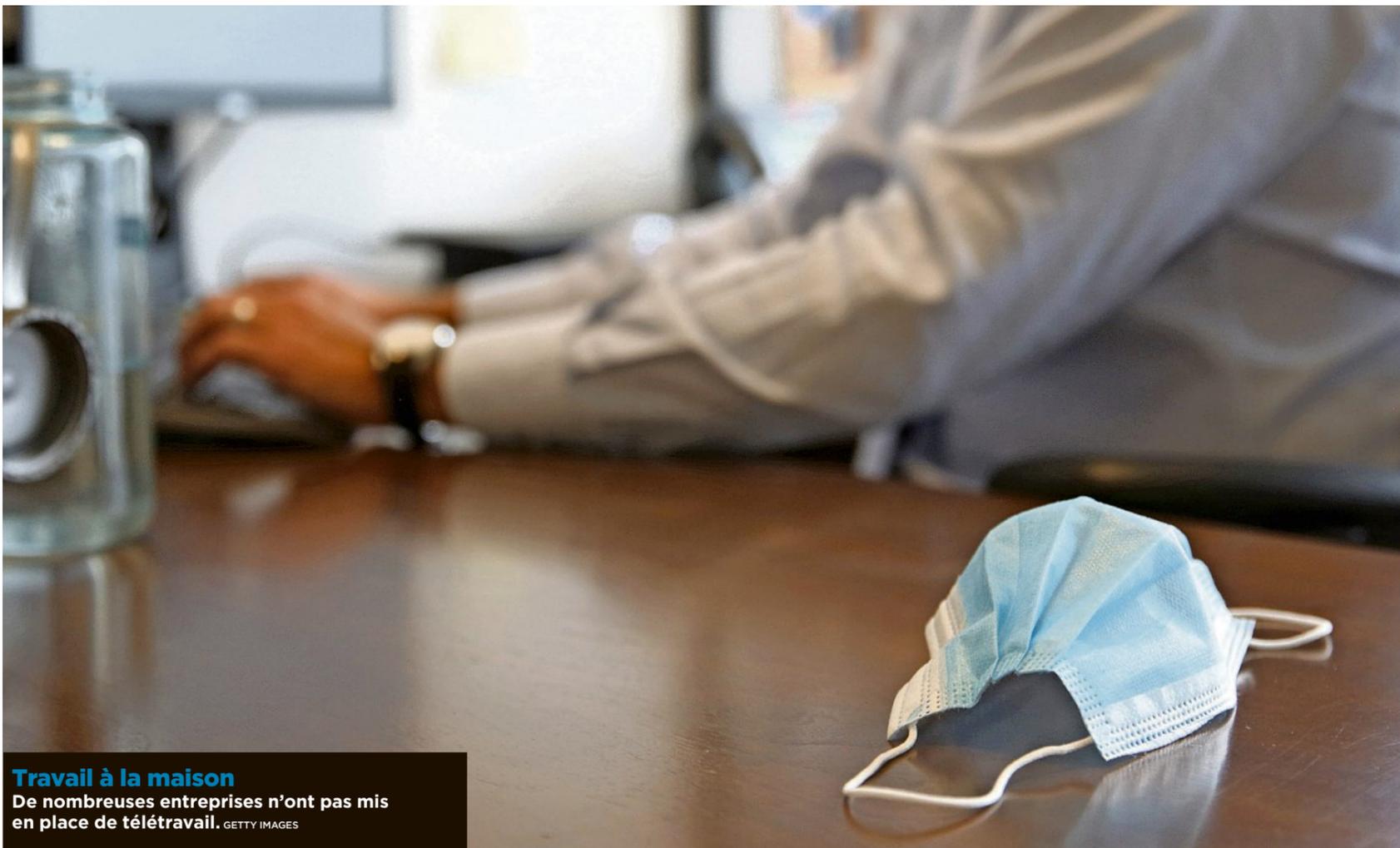
«La banque assure avoir grandement développé le télétravail et y recourir autant que possible. C'est complètement erroné. C'est archifaux.» C'est ainsi qu'un lecteur, employé de la Banque Cantonale de Genève, a réagi à un récent article consacré au télétravail. Sa réaction, corroborée par d'autres sources, illustre la tension pouvant opposer entreprises et employés pris entre des logiques contradictoires, celle de la prudence sanitaire d'une part, celle de la rentabilité d'autre part.

Depuis fin octobre, la Confédération recommande aux entreprises de permettre à leurs «employés vulnérables de remplir leurs obligations professionnelles depuis leur domicile». Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, le Canton demande aux «opérateurs économiques, notamment les entreprises, de limiter leurs activités en présentiel au minimum indispensable», pour reprendre les termes du communiqué de presse du Conseil d'État. Prise avec d'autres mesures, comme la fermeture des commerces, l'incitation au télétravail vise à casser les contaminations.

Mais, contrairement au printemps, ces recommandations variées ne sont pas des obligations. Sur les 2051 contrôles effectués par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail depuis le début du mois, aucun ne porte sur cette question, informe Laurent Paoliello, porte-parole du Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé. Ce sont les infractions aux fermetures ou aux plans de protection qui sont dans le collimateur des autorités.

## Déplacements en baisse

Du pipeau, ces invitations au télétravail? Elles semblent néanmoins avoir été entendues. Les analyses via Google des déplacements réalisés à Genève entre le 9 octobre et le 20 novembre indiquent une chute de la mobilité de 61% pour les déplacements vers les commerces (et pour cause!) et les lieux de loisirs, de moitié dans les transports publics et d'un tiers pour les déplacements vers les lieux de travail. Ces lieux incluent les services publics, qui, depuis une directive du 29 octobre, sont censés privilégier au maximum le télétravail. À l'exception du personnel enseignant, de police et des prisons, 8000 fonctionnaires sont incités à télétravailler, indique le Département des finances. Néanmoins, «il revient aux hiérarchies d'organiser le télétravail en tenant compte des besoins et des spécificités de leurs services respectifs, explique son porte-parole, Philippe Dunant. Sauf raison objective ne permettant pas que le travail soit effectué à distance, les responsables hiérarchiques doivent tout mettre en



**Travail à la maison**  
De nombreuses entreprises n'ont pas mis en place de télétravail. GETTY IMAGES

œuvre pour garantir l'application de l'arrêté du Conseil d'État. L'ensemble des collaborateurs et collaboratrices ont pour leur part été informés de la teneur de cet arrêté par un courriel à la signature de Madame Fontanet.»

## Des règles variables

Dans le secteur privé, la situation est aussi compliquée. «Chez nous, il y a eu clairement des réticences, témoigne une employée d'une grande banque française basée à Genève. Sans obligation cantonale ou fédérale, il a été difficile de revenir au télétravail à l'automne.» Les cas de

maladie se seraient multipliés en octobre malgré les plans de protection, difficiles à respecter en toutes circonstances. Selon l'employée, les mentalités ont de la peine à évoluer: «Les managers aiment voir quand les gens arrivent et partent. Il reste un décalage entre la réalité du travail accompli et la perception des responsables quand on n'est pas présent.»

Rolex est aussi épinglé par Unia pour ses réticences en la matière. Dans la grande entreprise horlogère, le télétravail serait réservé «aux personnes considérées comme vulnérables, avance Alejandro Patino, secré-

taire syndical à Unia. Mais quelqu'un peut ne pas être vulnérable, mais vivre avec quelqu'un qui l'est. C'est incompréhensible qu'on n'arrive pas à faire maintenant ce qui a été fait dans l'urgence au printemps. Face à la maladie, on reste passif, on refuse d'être proactif.»

Que répond Rolex? «Le télétravail est appliqué au sein de l'entreprise dans les cas où la situation le nécessite, explique sa porte-parole. Par ailleurs, Rolex a mis en place sur tous ses sites des mesures de protection sanitaire qui vont au-delà des recommandations et exigences de l'Office fédéral de la santé publique

pour assurer la sécurité et la santé de ses collaborateurs.»

## Bilan plutôt positif

Qu'a enseigné l'expérience printanière du télétravail aux entreprises? Selon un sondage réalisé par la Chambre de commerce auprès de ses membres, la majorité des entreprises pense maintenir le télétravail une fois la crise sanitaire passée, en le modulant à la baisse le plus souvent. Parmi les avantages constatés figuraient la réduction du stress lié aux déplacements (64%), l'augmentation de la satisfaction des employés, ainsi qu'un meilleur équilibre entre vie privée et professionnelle (50%). En re-

vanche, la communication interne était jugée plus délicate, comme la gestion des problématiques liées au travail transfrontalier et la protection des données.

À partir de janvier, un puissant levier s'exercera contre le télétravail. La loi prévoit qu'une personne exerçant plus de 25% de son activité en télétravail depuis la France soit affiliée aux régimes sociaux français. Cette règle suspendue deux fois durant la crise pourrait tomber. À moins que l'épidémie reste à un niveau élevé. «Le télétravail est une variable d'ajustement entre les impératifs sanitaires et économiques», reconnaît Laurent Paoliello.

## Réticente, la BCGE s'explique

● La direction de la BCGE ne répond pas favorablement aux demandes de télétravail de ses employés. Pourquoi? Réponses de Grégory Jacquet, chef de la communication.

### Pourquoi votre banque n'est-elle pas favorable au télétravail?

Notre banque a une mission de service public et est à ce titre tenue de maintenir des activités sur site pour une part conséquente de ses effectifs. Le télétravail est l'une des composantes du système de sécurité sanitaire de la banque. Chaque fonction est soumise à l'analyse de la task force interne et chaque situation humaine est

analysée par les ressources humaines avec l'appui du médecin-conseil de la banque.

### Quelle proportion de vos employés est en télétravail?

Le recours au télétravail varie notamment dans chaque situation qui l'exige et/ou le permet. Dans de nombreuses fonctions de service, la présence est indispensable. Pour assurer cette continuité d'exploitation, la banque a adopté le principe de rotation des effectifs, qui signifie une alternance entre le travail en présence et le télétravail à tour de rôle. Depuis mars, la proportion d'employés en télétravail a légèrement augmenté.

### Quel bilan tirez-vous de cette expérience?

La BCGE a loué des espaces de bureau additionnels depuis le début de l'été pour garantir et pérenniser sur une longue durée le principe de distanciation entre les collaborateurs et ainsi s'inscrire pleinement dans l'exigence fédérale et cantonale de garantie d'espace de travail sécurisé. En revanche, la BCGE ne prévoit pas de pérenniser le dispositif de télétravail au-delà du strict nécessaire pour garantir le respect des distances et les normes requises, y compris en cas de nouvelle pandémie.

M.BN

## «Surveiller le télétravail»

● Comment la faïtière des syndicats genevois, la CGAS, évalue-t-elle le phénomène du télétravail? Interview de son président, Davide de Filippo. «Vu la situation, les syndicats sont favorables à une forte contrainte en faveur du télétravail. Mais sur le terrain, la situation est variable. Certaines entreprises favorisent les tournus une semaine sur deux, d'autres s'y refusent. C'est la même chose à l'État. Malgré les discours favorables, nous avons des échos de refus, au Service de l'assurance maladie par exemple. Pour l'heure, les conditions d'exercice du travail à domicile ne sont souvent pas réunies.

L'employeur devrait fournir les outils de travail ou indemniser leur usage et l'emploi des locaux, s'ils appartiennent à l'employé. Souvent, la partie patronale n'entre pas en matière et se débarrasse de toute contrainte. Un autre problème, c'est que les frontières se brouillent entre le temps de travail et le temps privé. Il faut être atteignable en tout temps, hors des heures de travail. Face à cette situation, il convient pour les employés d'être prudents, de vérifier si ce qu'on leur demande est réglé légalement et faire appel à l'Ocirt ou aux syndicats si cela ne l'est pas.»

M.BN